

## Les études

Analyseur métaux lourds  
au CHU



La seconde partie de l'étude de la qualité de l'air sur le sud Basse-Terre a eu lieu. Cette étude est en complément de celle menée en saison sèche cette année. Ainsi les sites de Saint-Claude,

Trois-Rivières et Basse-Terre ont successivement accueillis la station mobile pour une durée d'un mois. En parallèle des tubes passifs de mesu-

Analyseur  
de HAP à Jarry



res du dioxyde d'azote ont été placés sur tout le Sud Basse-Terre (de Trois-Rivières à Vieux-habitants) du 9 novembre au 9 décembre.

Au cours du 4ème trimestre les campagnes de mesures des BTX se sont poursuivies dans l'agglomération pointoise. Au cours desquelles des tubes passifs ont été posés durant une semaine. Plusieurs campagnes de mesure des BTX ont eu lieu (1er semaine de novembre, du 21 au 29 novembre et du 5 au 13 décembre 2011).

De nouvelles campagnes de mesures des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et des métaux lourds ont également eu lieu ce 4<sup>ème</sup> trimestre.



La station mobile à St-claude

## En bref :

■ **04 octobre** : Dépassement du seuil d'information et de recommandation en PM10

■ **06 octobre** : Dépassement du seuil d'information et de recommandation en PM10 : reportage TV sur GTV et reportage sur RCI

■ **Du 13 au 14 octobre** : Dépassement du seuil d'information et de recommandation en PM10

■ **18 et 19 octobre** : Participation aux Journées Techniques des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air

■ **Fin octobre 2011** : Avis technique et organisationnel fait par le réseau Air Breizh (AASQA de Bretagne).

■ **3 et 4 novembre** : Dépassement du seuil d'information et de recommandation en PM10

■ **05 novembre** : Participation à la semaine de l'environnement au centre commercial de Destrelland

■ **16 et 17 novembre** : Réunions préparatoires pour les études de Saint-Martin et Saint-Barthélémy prévues en 2012

■ Articles parus dans le magazine «Terre d'avenir»

■ **29 novembre** : Opération de communication à la maison familiale du Lamentin



Ne pas jeter sur la voie publique. ILIKO

ASSOCIATION AGRÉÉE DE SURVEILLANCE  
DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN GUADELOUPE  
25 B, Les Jardins de Houelbourg JARRY  
97122 BAIE-MAHAULT  
Tél : 0590 32 32 90 - Fax : 0590 32 32 99  
Email : gwadairsecretariat@orange.fr  
Site : www.gwadair.fr



Rédaction : J. BERNARI - Assistante de direction

Responsable de rédaction :  
C. RIPPON MOCKA - Directrice

Date de rédaction : 27 janvier 2012

N° ISSN : 1964-843X

Impression : 4 500 exemplaires

www.terre-d-avenir.fr



Bulletin de la qualité de l'air N° 27 : Octobre - Novembre - Décembre 2011

## ÉDITORIAL

# LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

« Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie ». C'est en ces termes que la circulaire du 18 novembre 2011 aborde le phénomène de brûlage des déchets verts.

Cette pratique encore vivace en Guadeloupe émet des imbrulés, d'autant plus si les végétaux sont humides. Les particules par les boucans peuvent dégager des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), les dioxines et furanes. L'émission de produits toxiques est augmentée quand le brûlage de végétaux est accompagné d'autres déchets comme les sacs plastiques et les pneus par exemples. Ce sont pour toutes ces raisons que **le brûlage des déchets verts par les particuliers et les professionnels des espaces verts est désormais interdit !**



**Alors que faire des déchets verts ?**  
Il existe différentes pratiques, qui ne nuisent pas à l'environnement. On distingue notamment :

- **Le paillage** qui consiste à recouvrir le sol avec des matériaux d'origine végétale ou minérale, afin de limiter l'évaporation et la pousse des mauvaises herbes. En pratique

il s'agit de la mise en place des déchets de la tonte d'herbes sur le sol nu travaillé. Pas de paillage sur un sol tassé !

- **Le compostage** sur place c'est-à-dire produire de l'engrais naturel grâce au pourrissement des déchets verts,

- **La collecte sélective des déchets** par la collectivité (en général la mairie organise mensuellement des ramassages de déchets verts)

- **La valorisation** collective par compostage ou méthanisation.



**CE QUATRIÈME TRIMESTRE 2011,**  
l'indice moyen de la qualité de  
l'air a été bon (2,6)



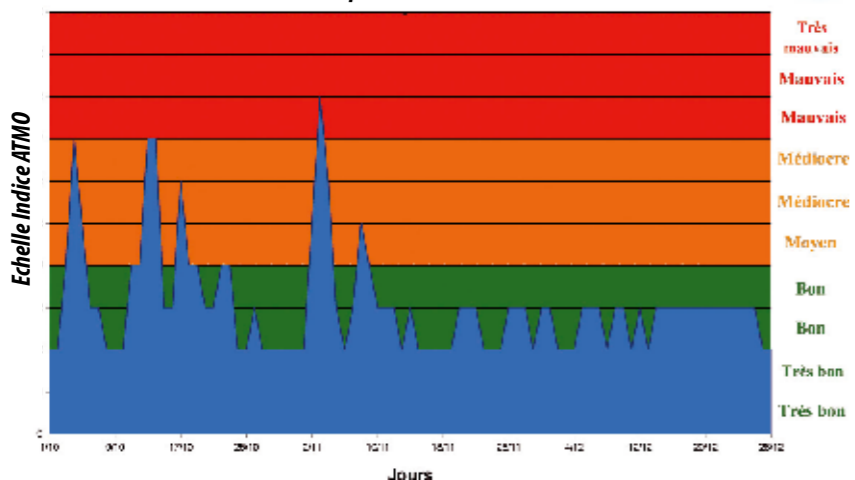


station périurbaine /Abymes

station périurbaine /B-Mahault

station urbaine /Pte-à-Pitre

Indice de la qualité de l'air du 4<sup>e</sup> trimestre 2011



## Les statistiques du trimestre

Ce 4<sup>e</sup> trimestre 2011, la qualité de l'air a été moins variable qu'au troisième trimestre. Ainsi, les indices ATMO ont oscillés entre 2 et 5 (Très bon à Moyen).

La classe des indices 1 à 4 (très bon à bon) représente **90,21 %** de l'ensemble des indices ATMO calculés ce trimestre (90,70 % au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2011 et 98,86 % pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2010).

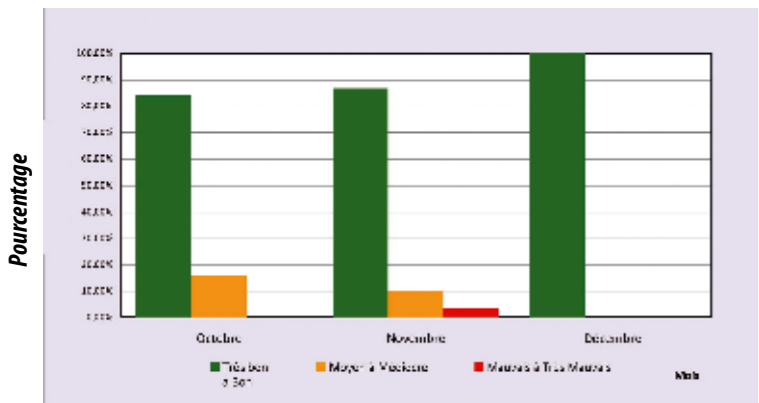
La classe des indices 5 à 7 (moyen à médiocre) représente **8,70 %** ce trimestre (9,3 % pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2011 et 1,4 % pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2010).

La classe des indices 8 à 10 (mauvais à très mauvais) est de **1,09 %** ce 4<sup>e</sup> trimestre 2011 (2,41 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2011 et nulle au 3<sup>e</sup> trimestre 2011 et 4<sup>e</sup> trimestre 2010).

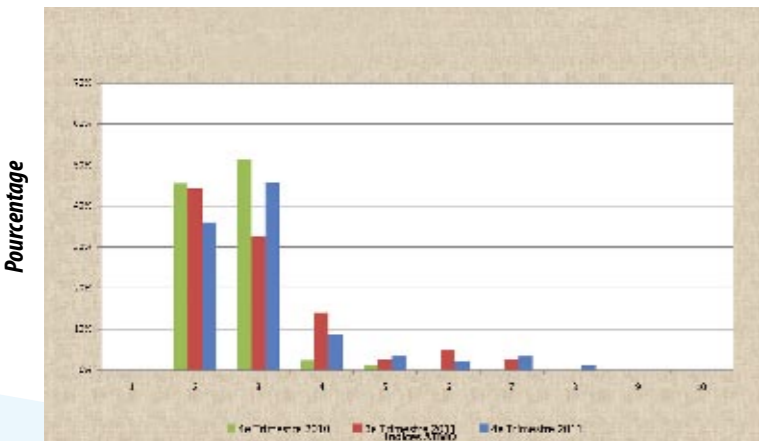
L'indice ATMO le plus fréquemment mesuré ce trimestre est **3 : Bon** avec un taux de représentativité de 42 %.

Globalement la qualité de l'air pour ce quatrième trimestre 2011 est légèrement moins bonne qu'à la même période en 2010 et qu'au troisième trimestre 2011.

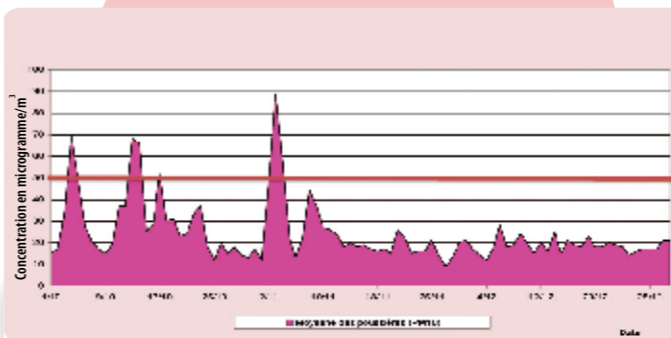
Répartition mensuelle des indices ATMO du 3<sup>e</sup> trimestre 2011



Fréquence des indices ATMO observés par trimestre



Évolution de la concentration en particules de moins de 10 microns de diamètre (PM10) - Octobre - Novembre - Décembre 2011



### LES PARTICULES FINES (PM10)

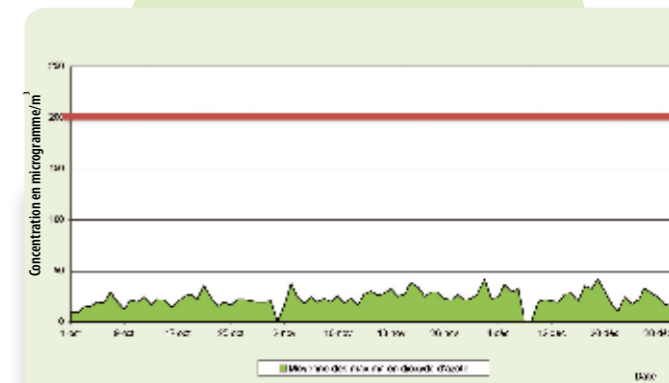
La concentration moyenne en particules pour ce 4<sup>e</sup> trimestre 2011 a légèrement diminué. Elle est de **24 µg/m³**, contre 26,20 microgrammes/m³ pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2011, 17,50 µg/m³ au 4<sup>e</sup> trimestre 2010. **Nous avons, malgré tout eu 6 jours de dépassement du seuil d'information et de recommandation à cause de passage de brumes de sables.**

Les PM10 (poussières de moins de 10 microns) sont liées essentiellement à l'activité humaine (combustion de matières fossiles, transports, incinérations, ...). Elles peuvent être d'origine naturelle : volcans, des brumes de sable, ...

Elles peuvent provoquer des allergies au niveau des yeux, du nez, de la gorge (crise d'asthme, rhinites, ...). Plus les particules sont fines et plus elles sont dangereuses car elles pénètrent plus profondément au niveau des alvéoles des poumons.

**Nouvelle réglementation (arrêté du 21 octobre 2010) : Le seuil de recommandation et d'information a diminué pour les particules. Il est désormais de 50 µg/m3 en moyenne journalière (80 µg/m³ auparavant). De même, le seuil d'alerte est désormais fixé à une concentration moyenne journalière de 80 µg/m³ (125 µg/m³ auparavant).**

Évolution des maxima horaires en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) - Octobre - Novembre - Décembre 2011



### LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

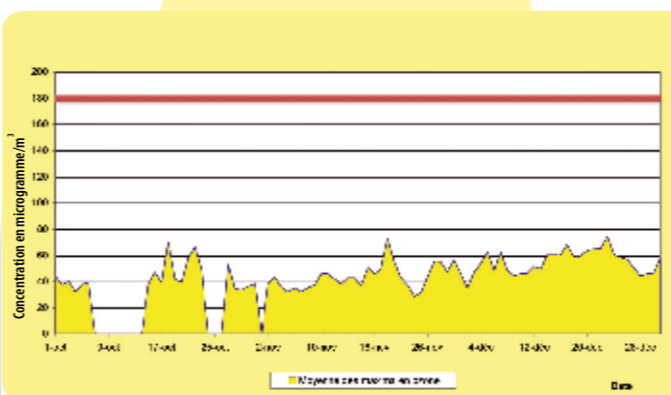
Au cours de ce 4<sup>e</sup> trimestre 2011, il n'y a pas eu de dépassement du seuil (200 µg/m³) en NO<sub>2</sub>.

La moyenne des maxima horaires en dioxyde d'azote a augmenté et passe à **23,10 µg/m³** contre à 17,80 microgrammes/m³ au troisième trimestre 2011 et de 22,10 µg/m³ au quatrième trimestre 2010.

Le dioxyde d'azote est un gaz nocif pour la santé. Il provient essentiellement des véhicules et des installations à combustion. Il est issu de l'oxydation du NO (monoxyde d'azote). Les principales sources émettrices sont : transports, industries, agriculture et transformation d'énergie.

A forte exposition, il peut provoquer des perturbations de la fonction respiratoire, voire des lésions et de l'hyperréactivité chez les asthmatiques. Chez les plus petits, il favorise les infections pulmonaires.

Évolution des maxima horaires en ozone (O<sub>3</sub>) - Octobre - Novembre - Décembre 2011



### L'OZONE (O<sub>3</sub>)

Aucun dépassement du seuil (180 µg/m³) en ozone n'est à noter ce 4<sup>e</sup> trimestre 2011.

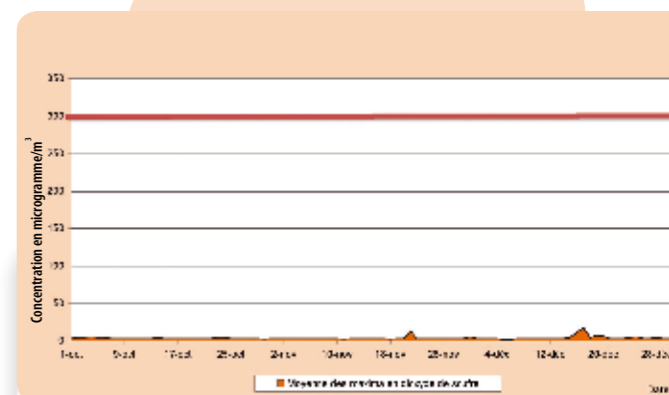
La concentration en ozone a légèrement diminué. Ainsi, la moyenne des maxima horaires en ozone est de **47,90 µg/m³** ce trimestre, contre 50,10 microgrammes/m³ pour le troisième trimestre 2011 et 49,40 µg/m³ au quatrième trimestre 2010.

Ce polluant est surveillé de près car au fil des années ses concentrations sont globalement en hausse.

L'ozone est un polluant secondaire qui résulte de la transformation photochimique de polluants primaires : les oxydes d'azote et les Composés Organiques Volatiles (COV).

Ce polluant provoque des irritations oculaires et des altérations pulmonaires. Il modifie la croissance des plantes.

Évolution des maxima horaires en dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) - Octobre - Novembre - Décembre 2011



### LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

Il n'y a pas eu de dépassement de seuil (300 µg/m³) en dioxyde de soufre ce 4<sup>e</sup> trimestre 2011.

Les quantités relevées sont infimes et restent très largement en-dessous du seuil critique. La moyenne des maxima horaires en dioxyde de soufre affiche une baisse ce trimestre avec une valeur de : **3,5 µg/m³**. Au troisième trimestre 2011, la présence de soufre était plus forte, avec une concentration de 5,1 µg/m³. Au dernier trimestre 2010 la moyenne des maxima horaires en dioxyde de soufre était de 8,3 µg/m³. Dans tous les cas le seuil de 300 µg/m³ est loin d'être dépassé.

Le dioxyde de soufre émane surtout des industries, du transport et des volcans. Il entraîne des problèmes respiratoires et des irritations des voies respiratoires (toux), après une forte exposition.

## LES VALEURS À RETENIR

Polluant	Seuil de recommandation et d'information	Nombre de dépassement du seuil de recommandation pour le trimestre	Seuil d'alerte	Nombre de dépassement du seuil d'alerte pour le trimestre	Valeur maximale journalière mesurée pour le trimestre
Dioxyde d'azote	200 µg/m³	0	400 µg/m³	0	25 µg/m³
Dioxyde de soufre	300 µg/m³	0	500 µg/m³	0	9 µg/m³
Ozone	180 µg/m³	0	24 µg/m³	0	59,4 µg/m³
Particules fines de moins de 10 microns de diamètre	50 µg/m³	6	80 µg/m³	1	89 µg/m³